



- COMITÉ DE DIRECTION -  
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES  
ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)

# RAPPORT DE GESTION 2024

Préavis N° 1/2025



## **TABLE DES MATIERES**

I.	<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
II.	<b>Comité de direction .....</b>	<b>4</b>
III.	<b>Conseil intercommunal.....</b>	<b>5</b>
IV.	<b>Rapport des dicastères .....</b>	<b>7</b>
V.	<b>Conseil d'établissement de l'ESOL .....</b>	<b>15</b>
VI.	<b>Rapport de la direction de l'ESOL.....</b>	<b>16</b>
VII.	<b>Conclusions du rapport de gestion .....</b>	<b>17</b>

# **RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2024**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 89 du Règlement du Conseil intercommunal de l'AISOL, le Comité de direction a l'avantage de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2024, ainsi que les comptes de l'association pour le même exercice. Il s'agit de la dernière année avec le plan comptable MCH1 (Modèle de Compte Harmonisé 1), car dès 2025, nous passons à MCH2.

## **I. Préambule**

L'année 2024 s'est, dans son ensemble, bien déroulée. Le nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre 2024 augmente légèrement avec 8 élèves en plus pour arriver à 584 enfants inscrits auprès des trois communes membres de l'AISOL. Il y a 10 élèves supplémentaires pour la commune de Leysin par rapport au 1<sup>er</sup> octobre 2023, 2 de moins pour Ormont-Dessous et statu quo pour Ormont-Dessus. À noter qu'un élève scolarisé au sein de l'ESOL est domicilié en dehors du périmètre de l'AISOL, tandis que 5 élèves domiciliés entre Leysin et les Ormonts ne sont pas scolarisés au sein de l'ESOL.

Après plus d'une dizaine d'années au service du Comité de direction, du Conseil intercommunal et du Conseil d'établissement, Mme Micheline Nauer a décidé de quitter ses fonctions au 31 octobre 2024. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour sa fidélité et son travail de qualité durant ces nombreuses années.

Mme Séverine Mermod lui succède, et nous sommes très heureux de l'accueillir, de pouvoir compter sur ses compétences professionnelles et personnelles.

Comme chaque année, l'ensemble du comité directeur a œuvré pour gérer au mieux ses principales attributions :

- Les transports
- La pause de midi et les cantines
- Les activités extrascolaires
- Les devoirs surveillés
- La prévention

Les sources de revenus sont essentiellement issues des trois communes membres de l'association. Une partie des recettes provient également d'autres entités, comme par exemple, le canton de Vaud. Après plusieurs relances et grâce à la ténacité de Mme Laure Détraz, le canton a finalement accepté de revoir sa position dans les décomptes concernant les élèves pris en charge par l'EVAM. Le nombre d'élèves était sous-estimé et la révision du décompte 2022 a permis de gagner CHF 16'987.-. Il a été perçu CHF 145'625.- pour le décompte 2023.

Au 31 décembre 2024, l'Association comptait 9 employés, avec une majorité de surveillantes pour la pause de midi. Au-delà du changement au niveau du secrétariat, l'effectif est resté stable.

Nous remercions le Conseil intercommunal, le Conseil d'établissement de l'ESOL, les trois communes partenaires et l'Établissement Scolaire Les Ormonts-Leysin pour leur participation et collaboration, qui permettent d'unir les forces aux bénéfices des jeunes de notre région.

## **II. Comité de direction**

Le Comité de direction a tenu, durant l'année 2024, 11 séances qui ont eu lieu, en général, le mardi à 18h00. Le compte rendu de ces séances est consigné dans 61 pages de procès-verbaux. Votre Comité a traité régulièrement, lors de ses séances, les différents préavis. Ce sont les préavis 1/2024 et 2/2024.

### **FINANCES ET GESTION**

#### **M. Philippe Tauxe, président**

*Suppléante : Mme Raphaële Brugger*

- Administration générale
- Budget
- Comptabilité générale
- Emprunts

### **ECOLAGE ET ASSISTANCE AUX DEVOIRS**

#### **Mme Laure Détraz**

*Suppléante : Mme Stéphanie Chablaix*

- Gestion des cas particuliers d'enclassement
- Occupation des bâtiments scolaires
- Assistance aux devoirs
- Répondante cybersécurité

### **REPAS**

#### **M. Pierre-Alain Dubois**

*Suppléante : Mme Nicole Tougne*

- Contact avec les restaurateurs
- Organisation et gestion de la pause de midi
- Gestion des présences

### **MEDICAL**

#### **Mme Nicole Tougne**

*Suppléant : M. Philippe Tauxe*

- Médecin scolaire
- Infirmière scolaire
- Dentiste
- Prévention

### **ACTIVITES EXTRA ET PARASCOLAIRES**

#### **Mme Stéphanie Chablaix**

*Suppléante : Mme Laure Détraz*

- Organisation activités diverses
- Organisation du ski
- Jeux divers

### **TRANSPORTS**

#### **Mme Raphaële Brugger, vice-présidente**

*Suppléant : M. Pierre-Alain Dubois*

- Organisation des transports
- Liaison avec CarPostal, TPC et les transporteurs locaux
- Prévention et sécurité

### **III. Conseil intercommunal**

En 2024, le corps législatif a tenu deux séances, les 14 mai et 26 novembre.

Deux préavis ont été déposés courant 2024. Le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

#### **Dans sa séance du 14 mai 2024 :**

**Préavis N° 1/2024**, relatif au rapport de gestion 2023 :

- D'approuver les comptes de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2023 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2023.

#### **Dans sa séance du 25 novembre 2024 :**

**Préavis N° 2/2024**, relatif au budget 2025 :

- D'adopter le budget 2025 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin, tel que présenté.

### **Composition du Conseil intercommunal de l'AISOL :**

#### **Membres d'Ormont-Dessous :**

**Gretel Ginier, syndique**

**Jennifer Marrone**

**Aline Martin (dès le 14 mai 2024)**

**Géraldine Venker**

#### **Membres d'Ormont-Dessus :**

**Christian Reber, syndic**

**Arnaud Ader**

**Nadine Arena**

**Isabelle Loup**

#### **Membres de Leysin :**

**Jean-Marc Udriot, syndic**

**Violeta Arsic**

**Marie-France Bride**

**Jean-Daniel Champagnac**

**Théophile Cuche**

**Nicole Gremaud**

**Fabienne Griffet-Gasser**

**Madeleine Manigley**

**Serge Morel**

#### **Organisation :**

Présidence : **Isabelle Loup (dès le 14 mai 2024)**

Vice-Présidence : **Gretel Ginier (dès le 14 mai 2024)**

Scrutateurs : **Jennifer Marrone et Nadine Arena**

Scrutateurs suppléants : **Madeleine Manigley et Théophile Cuche**

Secrétaire : **Micheline Nauer jusqu'au 31 octobre 2024**

**Séverine Mermod dès le 26 novembre 2024**

Commission de gestion : **Géraldine Venker (Présidente), Arnaud Ader et Jean-Daniel Champagnac**

# **IV. Rapport des dicastères**

## **FINANCES**

Le Comité de direction de l'AISOL a le plaisir de soumettre à l'approbation du Conseil intercommunal les comptes pour l'année 2024.

Le nombre d'élèves fréquentant l'Établissement scolaire est stable avec, au 1<sup>er</sup> octobre 2024, 580 élèves.

Les principaux postes sont détaillés comme suit :

### **52.300.2 - Défraitements du Comité directeur**

Ce compte contient les indemnités touchées par les membres du Comité directeur issus des Conseils communaux. Les membres issus des Municipalités sont eux rémunérés par leur commune respective. Le budget de CHF 15'000.- a été légèrement dépassé. La charge de travail a représenté un peu plus de 320 heures pour les 3 membres, soit CHF 16'600.-.

### **52.301.1 - Traitement du personnel**

Les rémunérations de la secrétaire, du concierge et des surveillantes sont visibles dans ce poste. Les charges de CHF 132'814.- sont inférieures au budget de CHF 146'000.-

Toujours en lien avec les charges de personnel, les dépenses liées aux postes ci-dessous sont inférieures au budget, en partie car la masse salariale effective a été inférieure au budget :

- **52.303.1 - Assurances sociales** (Compte 2024 : CHF 11'913.- et budget 2024 : CHF 13'800.-)
- **52.304.1 - Caisse de pension** (Compte 2024 : CHF 11'534.- et budget 2024 : CHF 12'200.-)
- **52.305.1 - Assurance maladie et accident** (Compte 2024 : CHF 4'307.- et budget 2024 : CHF 4'710.-)

### **52.309.2 - Activités extra-scolaires**

Ce compte correspond à toutes les activités proposées aux élèves, soit spectacles, cinéma, jeux divers, cours de ski, courses d'école et camps. Sur un budget de CHF 154'000.- une économie de CHF 23'320.- a été réalisée, ce qui porte la charge 2024 à CHF 130'680.-. Cette diminution s'explique principalement en raison de l'annulation de certains cours de ski. De plus, une partie du camp des 11<sup>e</sup> a été financée par la vente de nourriture, et il y a eu un jour de moins pour les 10<sup>e</sup>.

### **52.309.4 - Prévention**

Le montant alloué au budget (CHF 12'000.-) n'a pas entièrement été utilisé. Les activités courantes de prévention auprès des élèves ont été données, hormis la prophylaxie dentaire qui n'a pas eu lieu, faute d'animatrices à disposition. Cette prestation sera remise en place dès 2025.

Aussi, il est à noter que les ateliers GORILLA sur la promotion de la santé, animés par la Fondation Schtifti, n'ont lieu qu'une année sur deux, soit en 2023 et en 2025.

La charge totale pour l'exercice 2024 se monte à CHF 7'190.-.

### **52.314.1 - Frais d'entretien et équipement**

Le montant initialement budgété à CHF 20'000.- a été dépassé pour se situer à CHF 24'350.- au 31 décembre 2024. Un rapport d'expertise a été demandé par les trois communes membres de l'AISOL concernant les « Projections démographiques et analyse des besoins en locaux pour le périmètre de l'AISOL ». Afin de faciliter la répartition du financement, l'AISOL a pris en charge la somme de CHF 9'767.- en lien avec cette étude.

### **52.318.9 – Devoirs surveillés et 52.465.3 – Participation parents – devoirs surveillés**

La charge liée aux devoirs surveillés correspond à la rémunération des personnes qui suivent les enfants. La charge nette (devoirs surveillés – participation parents) se monte à CHF 12'260.- et est inférieure au budget, qui prévoient une différence de CHF 17'500.-. Les devoirs surveillés sont proposés sur environ 35 semaines par année scolaire.

### **52.331.3 – Amortissement du mobilier**

L'amortissement de CHF 184'601.- se compose de CHF 176'500.-, lié aux tableaux interactifs et au mobilier de l'école secondaire, qui seront totalement amortis en 2025. La différence de CHF 8'101.- corresponds à l'amortissement des derniers tableaux interactifs et des tables achetés.

### **52.352.1 – Écolages payés à d'autres communes**

Le montant de CHF 16'417.- correspond aux frais d'écolage payés à d'autres communes qui accueillent certains de nos élèves. Au 1<sup>er</sup> octobre 2024, 5 élèves fréquentaient d'autres établissements, alors que 8 élèves étaient dans cette situation une année auparavant.

### **52.366.1 – Frais de transports**

Ce poste comprend l'ensemble des transports supportés pour l'AISOL. La charge 2024 se monte à CHF 356'271.-, alors que le budget prévoyait CHF 340'000.-. Cela comprend la mise à disposition d'un abonnement pour utiliser les transports publics sur l'ensemble du périmètre de l'AISOL, ainsi que plusieurs transports spécifiques. À noter que le budget a été dépassé, notamment car le prix de l'abonnement a fortement augmenté à CHF 354.86 (hors TVA) sans préavis et négociation possible, alors que le prix était précédemment à CHF 281.33 (hors TVA).

### **52.366.2 – Frais de repas**

La charge budgétée pour les repas se montait à CHF 370'000.-, alors que les charges effectives se situent à CHF 343'785.-. Pour rappel, la participation qui est demandée aux parents varie en fonction de l'âge de l'enfant, soit pour les :

- 1 à 4P : CHF 7.-/repas
- 5 à 8P : CHF 7.50.-/repas
- 9 à 11S : CHF 8.-/repas

### **52.452.1 ; 52.452.2 ; 52.452.3 – Part des communes membres**

La participation des communes est définie en fonction du nombre d'élèves recensé dans chaque commune au 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire en cours. Les élèves de l'EVAM ne sont pas inclus étant donné que l'EVAM verse une contribution spécifique. Les charges liées aux investissements (52.321.1 – Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 – Amortissement du mobilier) sont quant à elles réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 31 décembre 2023.

La facture totale à répartir entre les 3 communes se monte à CHF 3'290'856.- pour 2024. Une économie de CHF 208'710.- a pu être réalisée par rapport au budget projeté sur ces 3 comptes.

### **52.465.2 – Participation EVAM**

Depuis 2015, l'EVAM prend en charge les frais effectifs des enfants issus de leurs centres. Ce montant est donc lié au nombre d'enfants de l'EVAM qui fréquentaient notre établissement durant l'année précédente. Le flot d'arrivées et de départs n'étant pas prévisible, il y a régulièrement une différence par rapport au budget.

La participation de l'EVAM s'est montée à CHF 162'611.-, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 30'000.-. Comme annoncé lors du précédent rapport et grâce aux démarches entreprises par Mme Laure Détraz, des corrections sur le décompte de 2022 ont pu être obtenues. Ce montant important perçu en 2024 est basé sur le nombre d'élèves de l'exercice précédent concernés par des mesures en lien avec l'EVAM. Le montant perçu pour cela représente CHF 145'625.- et est directement lié au conflit russo-ukrainien.

*En conclusion, les différentes dépenses de l'exercice 2024 ont été maîtrisées, dont le total des charges se monte à CHF 3'482'471.-, soit une économie de CHF 67'145.- par rapport au budget de CHF 3'549'616.-.*

*Le Comité de direction de l'AISOL voit une attention particulière à trouver le meilleur équilibre pour les finances des communes partenaires.*

*Des efforts importants sont déployés pour rendre la vie scolaire et parascolaire attractive, propice à l'apprentissage et au développement d'aptitudes. Les conditions-cadres qui entourent les écoles des Ormonts et Leysin sont des atouts majeurs pour la population de la région et il en va de notre responsabilité de maintenir les acquis et de les faire évoluer. Il s'agit d'arguments indéniables pour continuer d'accueillir de nouvelles familles sur le territoire des 3 communes.*

## **REPAS**

En 2024, les cantines des trois sites de l'AISOL ont servi pas moins de 39'666 repas et accueilli 5'759 pique-niqueurs. Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à l'exercice 2023.

### **Cantine des Diablerets**

L'Auberge de la Poste, notre fournisseur de repas, nous a livré pas moins de 4'003 repas en liaison chaude, soit en moyenne 27 repas par jour. 116 pique-niques ont été consommés sur place. Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Notre cantine est située au milieu du village sous la Chapelle Catholique. Une équipe de trois personnes (employées de l'AISOL), dirigée par Mme Sunny Borloz, est responsable de la surveillance lors du trajet de l'école à la cantine, du service des repas, ainsi que de la surveillance de la pause de midi. Le personnel est présent environ 20 heures par semaine, ce qui équivaut à un 50 % de temps plein.

### **Cantine du Collège d'Aigremont au Sépey**

19'503 repas servis en 2024, ce qui représente encore une baisse par rapport aux années précédentes. Cette baisse est expliquée par la montée de classes primaires à Leysin.

En moyenne quotidiennement, 130 repas et 12 pique-niques sont consommés sur place. Comme les années précédentes, aucun incident majeur ne nous a été signalé. Notre concierge, M. Rudolf Köller, gère l'équipe de surveillants de la pause de midi. Tous sont des employés de l'AISOL. Plusieurs changements ont eu lieu au sein de l'équipe de la Dent-de-Midi. Le responsable du site est actuellement Monsieur Xavier Lecocq, chef de cuisine. Il est toujours assisté par les stagiaires plus que motivés de la Dent-de-Midi. Un grand merci à M. Pascal Brunner, Directeur du Semo-Chablais, pour les nombreux services fournis ainsi que pour son excellente collaboration avec notre Association.

### **Cantine du Collège du Suchet à Leysin**

Avec 16'160 repas et 3'903 pique-niques en 2024 consommés à la cantine ; ce chiffre est encore en augmentation par rapport aux années précédentes. Monsieur José Da Costa, chef de cuisine pour Concordance Leysin, et son équipe ne nous ont signalé aucun problème majeur durant cette année. Du côté de la surveillance, toujours supervisée par Mme Ginette Belkacem, aucun incident majeur ne nous a été relaté.

Sur nos trois sites, les nerfs et la patience des surveillantes et surveillant sont mis quotidiennement à rude épreuve. Un merci à toutes ces personnes qui assurent le bon déroulement de la pause de midi.

Malheureusement, comme pour les années précédentes, les équipes de Concordance et de la Dent-de-Midi doivent chaque mois contacter des parents négligents ou étourdis, afin que ces derniers daignent alimenter le compte à pré-paiement de la cantine de leur enfant.

Pour terminer, le Comité de direction tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui, de près ou de loin, jour après jour tout au long de l'année scolaire, contribuent au bon fonctionnement de nos cantines et au bien-être de nos élèves pendant la pause de midi.

## **SANTE**

L'équipe de Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire (PSPS) composée de délégués scolaires ainsi que de la direction, des médiateurs, l'infirmière scolaire, la médecin-scolaire désignée, Mme la Dresse Eva Rikley de Leysin, ainsi que des membres de la Fondation La Monneresse représentants les PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire) réalisent différents projets durant l'année.

La participation versée à la Fondation La Monneresse concerne les charges de cette plate-forme administrative et financière, réparties aux nombres d'élèves des établissements scolaires de Château-d'Oex, d'Aigle, d'Ollon-Villars-Gryon, de Bex, de Villeneuve, ainsi que de l'ESOL ; l'évolution de ce coût dépend donc de l'augmentation du nombre d'élèves de chaque établissement.

L'AISOL paie également le transport en taxi pour que les enfants en besoin de suivi PPLS puissent suivre des périodes spécifiques, mais pas forcément dans leur lieu de scolarité (par exemple les élèves sur Les Diablerets ou Le Sépey devant se rendre au Collège du Suchet à Leysin pour de la Psychomotricité).

La distribution des pommes à la récréation, livrées par un producteur de la région, est appréciée des écoliers et des enseignants ; celle-ci a été effectuée en automne et après les vacances de Pâques sur les cinq sites.

Les animations sur l'alimentation du petit déjeuner ainsi que sur les récréations saines ont eu lieu.

L'exposition « Ni Paillasson, ni hérisson » ; présentant le sujet de la juste posture et les attitudes activantes et l'assertivité, ainsi que la suite de la formation aux enseignants a été réitérée.

## **ACTIVITES EXTRASCOLAIRES**

### **Ski**

Cette année encore, environ 300 élèves de la 1P à la 6P ont pu profiter des cours de ski prodigués par les écoles de ski Col des Mosses, de Leysin, des Diablerets et de l'école de ski Pure Trace. Nous remercions les moniteurs pour leur bienveillance et leur disponibilité.

Entre le 10 janvier et le 13 mars 2024, une seule matinée a dû être remplacée pour cause de pluie.

Le domaine des Mosses ayant dû être fermé prématurément par manque de neige, les élèves du Sépey n'ont pu s'y rendre que trois matinées. Les trois autres matins ont été organisés aux Diablerets (*avec les moniteurs de l'École de ski Col des Mosses*), grâce à la mise en place de transports.

Les matinées de ski de fond, pour les élèves du Sépey, étaient prévues les 7 et 21 février 2024. Malheureusement, la matinée du 21 février a dû être annulée en raison de la météo.

Les maîtresses des Diablerets, comme d'accoutumée, avaient organisé deux après-midis de ski de fond ; malheureusement, les deux ont dû être annulées pour cause de météo.

Comme l'an dernier, les jeux divers se sont déroulés aux Diablerets (*pour les élèves du Sépey et des Diablerets*), ainsi qu'à Leysin. Cette matinée récréative s'est déroulée le 13 mars 2024. Thé, sirop, pain, fromage, chocolat ... ont été offerts à des enfants enchantés et à des enseignants satisfaits.

Les élèves de 7P à 11S ont également pu profiter de journées de ski, soit aux Diablerets, soit à Leysin. Comme les années précédentes, durant deux des quatre journées, les élèves de 7P et 8P ont été encadrés par les étudiants de «Jeunesse + Sport».

Comme l'année dernière, l'AISOL a participé aux frais de location de matériel de ski, à concurrence de 50% de la facture pour les skis, bâtons et chaussures, ceci pour deux familles d'élèves, soit 5 enfants.

Cette aide est octroyée sur la base des critères suivants :

- demande de prise en charge par le·s parent·s justifiant une situation de RI ou difficulté financière particulière
- analyse et discussion en séance du Comité directeur de l'AISOL

La décision est ensuite communiquée :

- par courriel ou téléphone au·x demandeur·s
- par courriel avec les coordonnées des bénéficiaires au magasin de sports concerné par la demande

Les magasins de sports Hefti Sports à Leysin et aux Mosses, ainsi que Jacky Sports, aux Diablerets ont octroyé des rabais complémentaires en faveur de ces demandes. Comme les années passées, nous avons informé les magasins du fonctionnement de ces demandes et leurs factures nous ont été envoyées pour la part nous concernant ; la part des parents étant directement réglée lors du retrait du matériel au magasin.

Nous remercions Mme Isabelle Fontana et M. Blaise Hefti, ainsi que leurs équipes, pour leur collaboration.

Comme vous pouvez le lire, la saison 2023-2024 s'est très bien déroulée. Néanmoins, nous sommes au regret de constater un nombre grandissant d'absentéisme. Nous espérons que l'année prochaine, cette tendance sera à la baisse.

### **Activités diverses**

Cette année, et comme annoncé, des camps d'une semaine pour les jeunes de 10S ont été organisés. L'élève pouvait choisir le camp auquel il désirait participer ; à savoir : Le Tour des Dents du Midi ou camps polysportifs à Tenero (*aquatique*) ou à Fiesch (*randonnée - montagne*).

- Le Tour des Dents du Midi : initialement prévu du 9 au 13 septembre 2024, ce camp s'est terminé le 12 septembre, pour cause de mauvaise météo.
- Camps polysportif à Fiesch : du 9 au 13 septembre 2024, les élèves sont partis en randonnées, ont appris à tirer à l'arc et jouer au ping-pong.
- Camps polysportif à Tenero : les dates de ce camp ont été décalées, pour cause de disponibilités. Les élèves se sont rendus au Tessin du 7 au 11 septembre 2024. Le dimanche 8 septembre était organisé la journée « Sportissima » où plus de 50 sports et activités étaient proposés aux jeunes, avec un encadrement professionnel. Une magnifique opportunité pour eux !

Camp d'Estavayer : les 9S étaient absents de l'école à la même période que leurs camarades. Du 9 au 13 septembre 2024, ils se sont rendus sur les bords du lac de Neuchâtel pour ce traditionnel camp. Tout s'est bien déroulé, malgré une météo plus que capricieuse.

Toutes les classes de 1P à 8P, soit plus de 400 élèves sont partis en course d'école. Les 10S ont également fait 2 jours de marche et les 5-6P/2L de Leysin, 2 jours au Lac Lioson.

Aux Diablerets : cette année la classe 1-2P n'a pas fait de mini-camp. La réservation est prévue pour 2025, au Rancy.

Le voyage d'étude des 11S les a emmenés au Tessin ; à Bellizona.

### **Activités facultatives**

Un programme d'activités facultatives est mis en place sur les trois sites scolaires, soit Le Sépey, les Diablerets et Leysin. Ces cours sont enseignés par diverses sociétés, clubs et personnes privées allant des cours de gym, de théâtre, d'art ou de musique, ... à la natation ou au basket. La fréquentation est restée stable sur les sites de Leysin et des Diablerets. Le Sépey ne dispense que peu d'activités, la demande étant plus importante à Leysin, une partie des prestataires se sont dirigés là-haut. Cette expérience sera reconduite sous cette forme, avec un appel à de nouvelles activités pour étoffer notre offre. L'AISOL continue de mettre à disposition gratuitement ses locaux, tant que possible, pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités. Ceci permet de proposer des cours à des tarifs accessibles à tous.

### **TRANSPORTS :**

580 enfants ont fait leur rentrée scolaire en août 2024, 470 d'entre eux se sont vu offrir un abonnement Mobilis (il est à noter que les enfants de moins de 6 ans voyagent gratuitement).

Sur la ligne Leysin-Le Sépey, cette année 2024 a été relativement calme. Quelques petits couacs ont été malgré tout relevés, à savoir un bus n'a pas pris les enfants lors de fortes chutes de neige et quelques retards ont pu être observés. La difficulté majeure rencontrée est un manque de communication entre les TPC et l'ESOL. Après un entretien avec la direction des transports, et après plusieurs plaintes de la part de plusieurs communes, les TPC ont mis en place à la rentrée 2024-2025, un numéro whatsapp (inscription via 024.468.03.30) auquel les parents peuvent adhérer et qui informe sur les retards, annulations de tous les bus TPC.

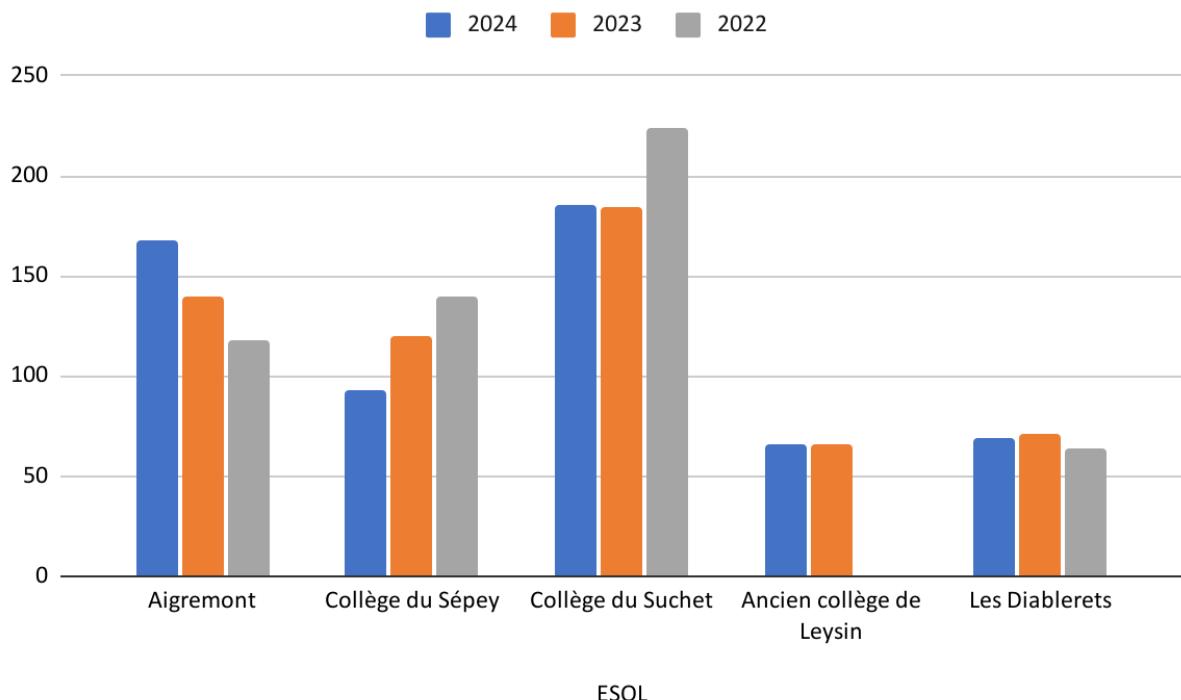
Le budget a été dépassé. En effet, une augmentation conséquente des tarifs a été annoncée une fois le budget 2024 accepté. Cette augmentation a touché tous les établissements scolaires. Le tarif du bus des Voëttes (Leysin Excursions Sàrl) a également augmenté (changement de véhicule et augmentation du nombre de places).

Les travaux sur la route des Voëttes côté Ormont-Dessus nous ont donné bien du fil à retordre. Cependant, une excellente collaboration entre les parents, le responsable des travaux et Leysin Excursions Sàrl a permis aux enfants de ne pas être trop affectés par ces travaux.

### **ÉCOLAGE ET BÂTIMENTS :**

Au 1er octobre 2024, nous comptions **580 élèves inscrits**, dont un élève d'Aigle répartis sur les trois communes. La répartition par site est la suivante :

- **Leysin** : 251 élèves (**185** au Collège du Suchet et **66** à l'Ancien Collège).
- **Les Diablerets** : 69 élèves au Collège des Diablerets.
- **Le Sépey** : 260 élèves (**167** au Collège d'Aigremont et **93** au Collège du Sépey).



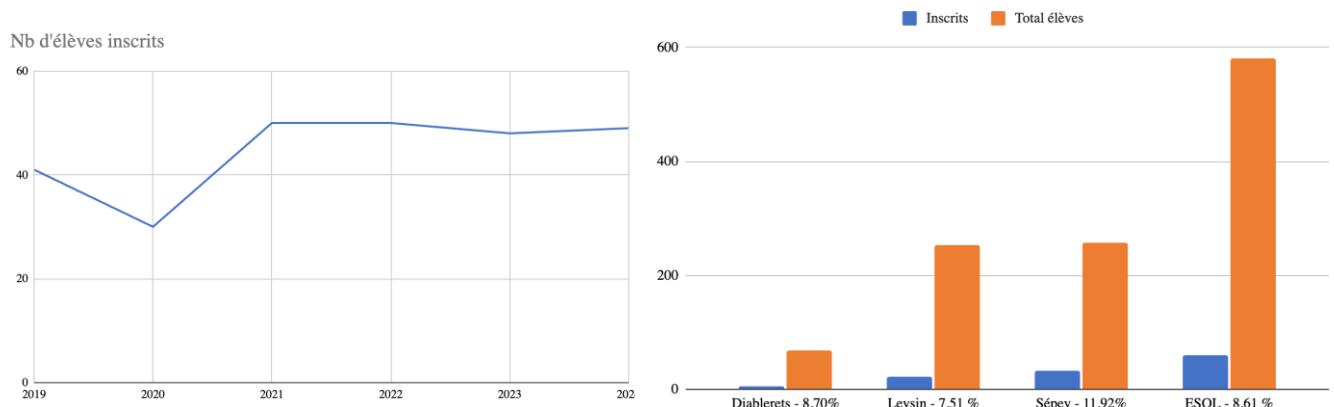
Par ailleurs, **cinq élèves** sont scolarisés dans d'autres communes :

- 2 à Aigle
- 1 à Château-d'Oex
- 1 à Lausanne
- 1 à La Tour-de-Peilz

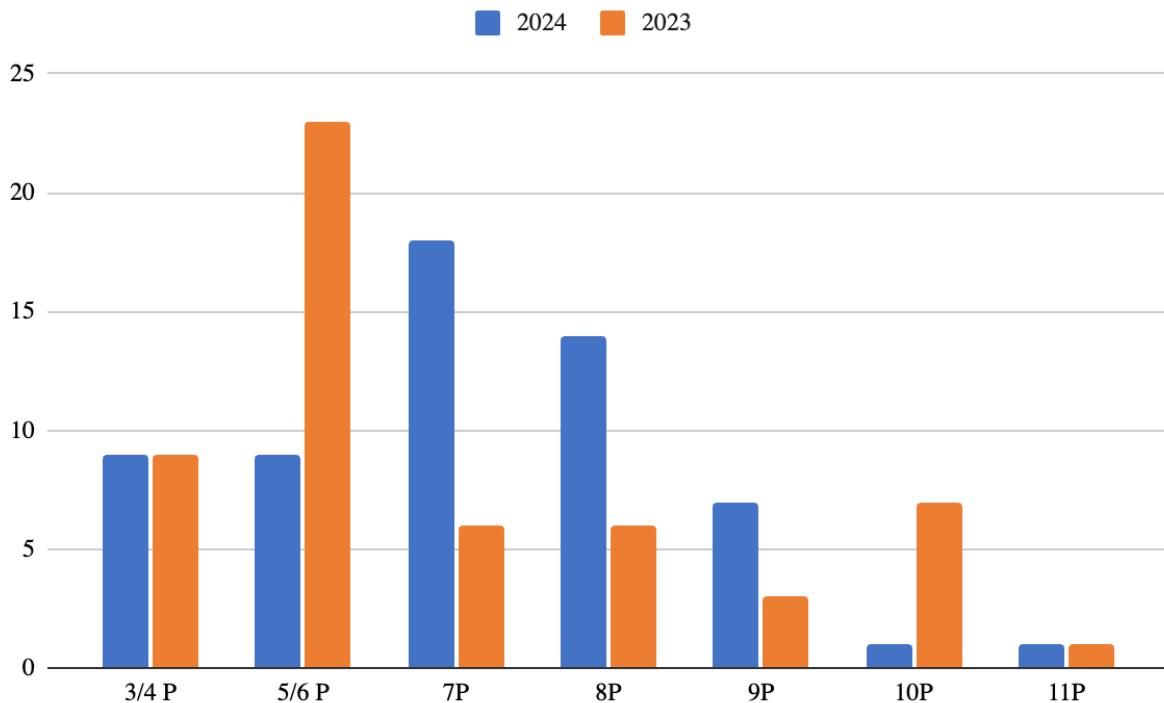
Ce chiffre est légèrement inférieur à l'année précédente (9 élèves en 2023, 9 en 2022, 4 en 2021 et 11 en 2020).

## **DEVOIRS SURVEILLES**

La fréquentation des devoirs surveillés demeure stable, avec **59 élèves inscrits (48 en 2023 et 55 en 2022)**. Nous avons maintenu la possibilité d'une inscription semestrielle ainsi que la flexibilité pour les inscriptions en cours de semestre. La facturation est effectuée deux fois par an.



L'augmentation des inscriptions parmi les élèves du secondaire, observée l'an dernier, se confirme cette année.



Nous remercions Mme **Joëlle Ruegg** pour son engagement continu en tant que coordinatrice entre l'AISOL et les enseignants. Son travail demeure un soutien précieux pour l'organisation.

### **EVAM**

Le canton participe financièrement aux frais de scolarisation, de transport, de repas et d'activités extrascolaires des enfants pris en charge par l'EVAM. Le décompte est établi par année civile et finalisé en fin d'année.

Une contestation du décompte 2022 nous a permis de récupérer **CHF 16'987.-**, portant la participation cantonale à **CHF 46'205.-** (contre un montant initial de CHF 29'130.-).

Après plusieurs échanges avec les services de l'État, le décompte 2023 a été validé et a abouti à une participation cantonale de CHF 145'625.-. Le décompte pour l'année 2024 sera établi au printemps.

### **CYBERSECURITE**

La force cantonale d'intervention cybersécurité (CSIRT) a fêté sa première année d'existence en janvier 2025. En tant qu'association intercommunale, l'AISOL doit avoir un représentant nommé au sein de l'organisation à même titre que les communes.

Durant sa première année, le CSIRT a élaboré des documents cadres accessibles à tous les acteurs et réalisé un état des lieux de la cybersécurité (taux de participation de 81%). Un premier exercice cantonal de gestion de crise cyber a également eu lieu.

# **V. Conseil d'établissement de l'ESOL**

En 2024, le Conseil d'établissement est composé des membres suivants :

## **Représentants des autorités**

- Nicole Tougne, présidente du Conseil d'établissement, représentante du Comité de direction de l'AISOL, Municipale, Ormont-Dessus
- Nadine Arena, Conseil intercommunal de l'AISOL, Ormont-Dessus
- Fabienne Griffet-Gasser, Conseil intercommunal de l'AISOL, Leysin

## **Représentants des parents**

- Magda Huck, Ormont-Dessus
- Gaëlle Jordan, Ormont-Dessous
- Nicole Gremaud, Leysin

## **Représentants du corps enseignant**

- Michele Cherubini, vice-président du Conseil d'établissement, directeur de l'ESOL
- Maryline Fasoletti
- Isabelle Chiaradia, jusqu'en juillet 2024
- Joëlle Rüegg, dès août 2024

## **Représentants des sociétés et associations liées à l'école**

- Céline Pittet, représentante des sociétés locales des Diablerets
- Luis Gomez-Calvo, responsable de la Garderie, Leysin
- Représentant d'Ormont-Dessous – **Poste vacant**

Durant cette année, le Conseil d'établissement de l'ESOL s'est réuni à 5 reprises ; il a un rôle consultatif.

Diverses commissions issues du CET se sont rencontrées régulièrement. L'établissement du livret « Loisirs de chez nous », ainsi que l'organisation sur les trois sites de l'offre parascolaire par un programme d'activités après les heures scolaires, sont des sujets abordés parmi d'autres.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Joëlle Rüegg, qui a rejoint notre Conseil d'établissement à la rentrée scolaire d'août 2024. Elle remplace Mme Isabelle Chiaradia que nous remercions vivement pour son engagement au sein de ce comité.

Également, Mme Micheline Nauer, qui a assumé avec rigueur le secrétariat du CET durant une dizaine d'années a été remplacée par Mme Séverine Mermod. Un grand merci à Micheline et plein succès dans ses nouvelles activités professionnelles !

À noter qu'un représentant de sociétés locales est toujours attendu pour compléter le Conseil.

Un bon dynamisme des membres du Conseil d'établissement a permis de débattre de nombreux sujets pertinents et de faire de nombreuses propositions aux autorités et à la direction de l'ESOL.

Le Conseil d'établissement se retrouve régulièrement. Il y règne un esprit très constructif et un grand dynamisme pour développer des projets et pour étudier les différents aspects liés à l'école.

Le Comité de direction de l'AISOL remercie chaleureusement les membres du Conseil d'établissement pour leur implication dans la vie de l'école.

## **VI. Rapport de la direction de l'ESOL**

En 2024, les 580 élèves de l'Établissement primaire et secondaire Les Ormonts-Leysin sont répartis entre le Collège des Diablerets (69 élèves), le Collège primaire du Sépey (93 élèves), le Collège Le Suchet (185 élèves), l'Ancien Collège de Leysin (66 élèves) ainsi que le Collège d'Aigremont (167 élèves).

Si l'effectif moyen par classe s'élève à 17,1 élèves, il convient de relever que pour 6 d'entre elles, le nombre d'élèves est compris entre 21 et 24 nous obligeant de ce fait à mettre en place des mesures telles que le co-enseignement ou le dédoublement partiel.

Ceci est particulièrement vrai au primaire, secteur dans lequel il n'est pas toujours aisé de répartir de manière uniforme les élèves compte tenu de leur lieu de scolarisation dépendant de leur lieu de résidence.

Outre les cours donnés à des classes ou des groupes, de nombreuses ressources permettent de prendre en charge les élèves à besoins particuliers. Ainsi, sur les 1653,5 périodes dispensées hebdomadairement, 28 le sont pour de l'appui (individualisé ou en petits groupes), 38 pour des cours intensifs de français (auprès d'élèves du cycle 1), 96 pour de l'enseignement spécialisé et 70 pour les groupes d'accueil (2 à Leysin pour les 1-4P et les 5-8P et 1 au Sépey pour les 7P-11S).

Sur un tout autre plan, 2024 a vu l'organisation, pour la première fois, de camps poly sportifs destinés aux élèves de 10S. Ces derniers ont pu s'inscrire pour le Tour des Dents-du-Midi, un séjour au Centre sportif national de la jeunesse à Tenero ou encore au Sport Resort de Fiesch. Cette première édition a rencontré un vif succès tant auprès des jeunes que des adultes.

Le choix opéré, qui a consisté à faire partir les 10S en même temps que les 9S à Estavayer-le-Lac et les stages de 11S, a confirmé le bien-fondé de la formule. Tous les élèves du secondaire étant impliqués dans des activités extra-muros en même temps, l'ensemble des enseignants a ainsi pu accompagner et soutenir les diverses activités en fonction des propres intérêts.

Le projet, porté par les enseignant·e·s d'éducation physique en collaboration étroite avec la direction, a pu voir le jour grâce à l'octroi par l'AISOL d'un budget spécifique.

Michele Cherubini, directeur



## **VII. Conclusions du rapport de gestion**

Au terme de ce reflet des principales activités de notre Association, le Comité de direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il lui a accordée tout au long de l'exercice écoulé. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans l'esprit constructif qui a régné jusqu'à présent. Nous aurons besoin de l'engagement de chacune et de chacun pour mener à bien les missions qui nous ont été confiées en veillant à la bonne gestion et au développement scolaire dans notre vallée.

Pour conclure, le Comité de direction vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin, dans sa séance du 20 mai 2025 :

**Vu** les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction  
**Oui** le rapport de la Commission de gestion  
**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **D E C I D E**

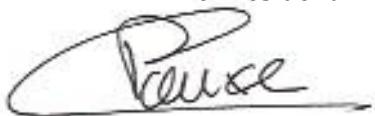
- D'approuver les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2024 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2024.

\*\*\*\*\*

Nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

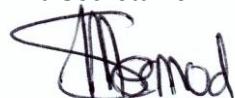
Le Président :



Philippe Tauxe



La Secrétaire :



Séverine Mermod